

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/05
DU LUNDI 29 JUIN 2026

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,

le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 29 juin 2026 à 18 heures à la mairie.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER ; MM. Jean-Luc COURTOIS ; René COCHON ; Dominique PARDON ; Mmes Angélique LEBOCQ ; Alexandra BATAILLE ; Audrey OERLEMANS ; Marine BIRAUD.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : M. Denis VAN LANDEGHEM donne son pouvoir à Mme Pascale VIVIER ; M. Rémy SONNETTE donne son pouvoir à M. René COCHON

Conseiller absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Angélique LEBOCQ

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026 rédigé par M. Jean-Luc COURTOIS donne lieu à aucune observation.

A la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représenté que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis n°DEV 20260615 de DROP concernant l'achat d'un ordinateur portable pour Monsieur le Maire

1- Modification du point 13 de la délibération n°07/2026 du 30/03/2026 - Délégation consentie au maire par le conseil municipal

Délibération 31/2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification du point 13 de la délibération n°07/2026 du 30/03/2026 - Délégation consentie au maire par le conseil municipal :

13) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

2- Modification et ajout d'un délégué suppléant de la commission d'ouverture des plis, d'appel d'offres et adjudication (marché public) de la délibération n°10/2026 du 30/03/2026.

Délibération 32/2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification et l'ajout d'un délégué suppléant de la commission d'ouverture des plis, d'appel d'offres et adjudication (marché public) de la délibération n°10/2026 du 30/03/2026.

Commission d'ouverture des plis, d'appel d'offres et d'adjudications (marché public)

Président : Jean-Marie VAN LANDEGHEM

Trois délégués titulaires : Pascale VIVIER
Jean-Luc COURTOIS
René COCHON

Trois délégués suppléants : Angélique LEBOCQ
Rémy SONNETTE
Marine BIRAUD

3- Annulation de la délibération n°11/2026 du 30/03/2026 concernant la désignation des délégués de la collectivité dans les différents syndicats et commission de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

Délibération 33/2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'annulation de la délibération n°11/2026 du 30/03/2026 concernant la désignation des délégués de la collectivité dans les différents syndicats et commission de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

4- Prise de connaissance de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de Bassevelle

Délibération 34/2026 : Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-144 en date du 16 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de la démarche de l'élaboration du PLUi et conformément aux modalités de collaboration définies avec les communes, une fiche communale PLUi de suivi a été transmise individuellement à la commune de BASSEVELLE

Cette fiche constitue un document de travail partagé entre la commune et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Elle comprend notamment :

- Des enjeux socio-économiques
- Une cartographie de l'occupation du sol
- Des informations relatives au document d'urbanisme communal en vigueur
- Un état des lieux des projets communaux connus à ce stade ;
- Le compte-rendu de l'entretien communal réalisé avec les élus du conseil municipal

Il est précisé que cette fiche communale :

- A vocation à faciliter le suivi et la prise en compte des spécificités communales dans l'élaboration du PLUi ;
- Constitue un état des lieux à un instant donné, ce document est amené à évoluer au fil de la procédure d'élaboration du PLU ;
- Ce document, établi un outil de suivi et de concertation, ne constitue pas une pièce réglementaire du PLUi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : PREND ACTE du contenu de cette fiche communale PLUi de suivi, qui constitue un état des lieux partagé à date et ne présente pas de valeur juridique opposable,

Article 2 : VALIDE le contenu de la fiche communale PLUi de suivi pour la commune de BASSEVELLE

Article 3 : PRECISE, le cas échéant, les observations ou compléments suivants :

- Souhaite déplacer l'OAP du hameau de Boug église d'une superficie 1 750 m² à un endroit plus approprié
- Page 15, il manque l'indication de la vallée du Petit Morin
- Page 22, ajouter point noir Stop au croisement RD407-RD55E au lieudit la Belle Idée, problème de stationnement de véhicules sur trottoir masquant la visibilité sur les véhicules venant de RD407. Accident récent
- Ajouter comme préoccupation la préservation des espaces forestiers par une exploitation raisonnée des bois.

Article 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

5- Décision modificative n°1

Délibération 35/2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal des membres présents et représentés accepte la décision modificative n°1 du budget 2026 comme suit :

Chapitre	Nature	Virement de crédit
20 (DI)	203	+20 000,00 €
23 (DI)	231	-20 000,00 €

6- Divers devis pour l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif de Bassevelle

Divers devis sont présentés :

- MEFRAN Collectivités -30C rue du Grand Chaast 10190 Bucey en Othe
- NORMEQUIP- 9 rue Pierre de Riquet 33610 Canejan
- QUALI-CITE 2-4 Rue Faraday 91540 Mennecey

Délibération 36/2026 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis n°4007 du 29/04/2026, référence BA06-1018 Gamme BABY, de QUALI-CITE, Ile de France, 2-4 Rue Faraday 91540 MENNECEY concernant l'achat et l'installation de jeux d'enfants y compris le montage et fixation, ainsi que la fourniture-pose d'un panneau d'information et passage d'un laboratoire de contrôle sur le terrain sportif de Bassevelle, pour un montant de 10 779,00 HT/TTC 12 934,80 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 2135)

7- Demande de subvention auprès du Fond d'Équipement Rural- campagne 2026 concernant l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif de Bassevelle

Délibération 37/2026 : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) – Campagne 2026 a pour objet l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif de Bassevelle pour un montant de travaux estimé à 10 779,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif présenté par M. le Maire et son échéancier.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum d'un an à compter de la date de signature de la commande.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretiens éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2026
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

8- Demande de subventions auprès de la Région Île de France (Direction de la Culture, service patrimoines et Inventaire) et du Département (Direction des affaires Culturelles) concernant l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif de Bassevelle

Délibération 38/2026 : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif de Bassevelle

Considérant qu'il peut être sollicité des subventions auprès de la Région Île-de-France et du département de Seine et Marne.

Considérant que le montant total prévisionnel est le suivant :

Total HT :	10 779,00 €
TVA 20 % :	2 155,80 €
Total TTC :	12 934,80 €

Région Ile de France,

Subventionné à hauteur de 30 %, à solliciter : 3 233,70 €

Département de Seine-et-Marne

Subventionné à hauteur de 40 %, à solliciter : 4 311,60 €

Total des subventions : 7 545,30 €

Part communale restant à charge HT :

3 233,70 €

TVA 20 % à provisionner :

646,74 €

Montant total TTC à la charge de la Collectivité :

3 880,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant pour l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif pour un montant total de : 10 779,00 € H.T. soit 12 934,80 € T.T.C.

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2026 de la commune.

-**MANDATE** monsieur le maire pour déposer les dossiers de subventions portant sur l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur le terrain sportif auprès de la Région Ile de France et du Département de Seine et Marne.

-**MANDATE** monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

II/ Informations du maire sur les dossiers en cours :

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours.

1-Divers devis concernant l'installation d'une climatisation réversible /pompe à chaleur air dans les classes de l'école de Bassevelle

Divers devis sont présentés :

- SARL BGN SERVICES 77- 68 Rue de Citry- 77730 Saâcy-sur-Marne
- Clima 1407 – 14 Rue Saint Martin- 77260 La Ferté-sous-Jouarre
- SARL DESSEY David – 45 route nationale – 02310 Romeny sur Marne
- ROUSSEL FROID – 72 rue Pierre Marx-77260 La Ferté sous Jouarre

Vu le manque d'information sur les devis, M. le maire décide de reporter la délibération lors d'un prochain conseil municipal.

2- Devis n°DV0733008-1 de Berger Levrault concernant l'achat d'un nouveau matériel informatique du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis DV0733008-1 du 8/06/2026 de Berger Levrault, 892 rue Yves Kermen, 92100 Boulogne Billancourt pour l'achat d'un nouveau matériel informatique du secrétariat de mairie (station de travail/BL system care/prestation), pour un montant de 2 018,00 HT/TTC 2 421,60 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 2183)

3- Devis n°DEV 20260617 du 24/06/2026 de DROP concernant l'achat d'un ordinateur portable pour Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis n°DEV 20260617 du 24/06/2026 de DROP, 9 rue du ChateauNeuf, Hameau de Montcoupot, 51210 Montmirail, pour l'achat d'un ordinateur portable ASUS Vivobook x17, pour un montant de 1 628,00 HT/TTC 1 953,60 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 2183)

4- Recrutement d'agente contractuelle d'adjointe technique territoriale.

Le lundi 30 mars 2026, le conseil municipal a voté à l'unanimité, le recrutement d'une agente contractuelle d'adjointe technique territoriale pour aider l'institutrice Mme Manon ANDRES qui aura un important effectif à la rentrée 2026 en GS et CP. Cette agente sera appelée à remplacer Mme Martine BERTHELLEMY qui prendra sa retraite l'année suivante, après un appel candidature d'un mois, avec la commission scolaire nous avons sélectionné trois candidates que nous avons auditionnées le lundi 15 juin en mairie.

Suite à l'entretien : après avis de la commission et de la directrice d'école, j'ai retenue Mme Céline ANGOT qui a un CAP petite enfance, qui a une expérience avec les enfants et qui est déjà en poste à Basseville depuis 4 ans en temps qu'AESH (accompagnante d'élèves en situation d'handicap)

5- Contrat rural n° 5 : Réfection des routes communales

Notre maître d'œuvre M. Didier JAKUBCZAK, 24 rue de Cessoy, 77520 Sognolles-en-Montois, nous préconise d'attendre pour lancer les appels d'offres que la situation dans le golfe Persique soit résolue. M. JAKUBCZAK lancera l'appels d'offres la semaine 26 (22 au 27 juin), suite à l'accord de paix entre les Etats-Unis et l'Iran. Dans le journal Le Pays Briard le 30/06/2026. Réponses le 27/07/2026 à midi pour les appels d'offres.

6- Restauration du Phare aéronautique de Basseville.

Le lundi 2 juin 2026, nous avons reçu le devis de la BIR pour l'éclairage du phare :

5 130,00 € HT/TTC 6 156,00 €, le Département nous accorde 3 500,00 € 50% sur les 7 000,00 € demandés.

La Région ne nous accorde pas les 30% demandés 2 100,00 €, on nous conseille de déposer notre dossier sur le budget participatif pour avoir une bonne surprise.

La BIR interviendra le mardi 30 juin pour le branchement de l'éclairage du phare.

III/ Informations de commissions communales

1-Commission des finances

2-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité.

Le 26 mai 2026, La SARL de Bel Air, ferme de Bel Air, 77510 Verdelot a effectué le fauchage des accotements sur 2 m, avec dégagement de sécurité (plats et croisements) des routes communales pour un montant de 1 120,00 € HT/TTC 1 344,00 €.

Nettoyage et tonte par le chantier d'insertion CA Coulommiers Pays-de-Brie :

En mars pour un montant total de 525 €

En mai pour un montant total de 350 € (au lieu de 525 €)

En juin pour un montant de 525,00 €

3-Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse

Pascale nous fait le compte-rendu du conseil d'école du 11/06/2026 :

Effectifs et répartitions des classes de la rentrée 2026/2027 :

- Sur Basseville : 54 élèves. Les effectifs prévus sont les suivants :

PS=14 / MS=12 / GS=14 / CP=14

- Sur Bussièrès : 49 élèves. 3 départs pour école privée

CE1=7 / CE2=11 / CM1=17 / CM2=14

Les classes pour la rentrée 2026/2027 seront réparties comme suit :

Dans la classe de Mme THOMAS PS + MS soit 26 élèves.

Dans la classe de Mme ANDRÈS Manon GS + CP soit 28 élèves.

Dans la classe de Mme CHATRY Adeline CE1 CE2 CM1 soit 23 élèves

Dans la classe de Mme BUCHARD Anne-Laure CM1 CM2 soit 26 élèves

Fonctionnement du RPI : pas de changement dans l'organisation des études surveillées ; des bus et de la cantine. Une évaluation externe a eu lieu, le bilan est positif. Des points ont cependant été soulevés : ouverture d'une classe, importance de l'investissement des parents dans la scolarité, réfléchir à la façon de réduire les températures élevées dans les classes.

Bilan des projets d'année 2025/2026 :

- A Basseville, les enfants sont allés visiter le château de Pierrefonds le jeudi 21 mai 2026.
- A Bussièrès, sortie à Provins avec l'USEP le mardi 2 juin et à l'exploradôme le jeudi 11 juin.

Le savoir « savoir rouler » s'est déroulé mi-juin.

En raison des fortes chaleurs, la kermesse initialement prévue le 26 juin a dû être reportée d'une semaine.

La fin de l'année scolaire a également été fortement perturbée par l'épisode de canicule. Les mairies du RPI ont en effet pris la décision de fermer les écoles du 22 au 26 juin 2026, les bâtiments n'étant pas adaptés à des températures aussi élevées.

Afin d'améliorer le confort des élèves et du personnel, des devis sont actuellement à l'étude pour la climatisation des classes de l'école de Basseville.

Le spectacle de fin d'année, préparé par Madame Delphine MARTINEZ, a donc été reporté au vendredi 3 juillet à l'école de Basseville. Les enfants présenteront leurs danses et leurs chants sur le thème de la nature, de la faune et de la flore. Un goûter convivial viendra clôturer cette belle année scolaire.

4-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations

30 août 2026 : Brocante

10 octobre 2026 : repas dansant

5-Commission de l'information

Bulletin communal fin juin

IV/ Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux

1-M. Rémy Sonnette, délégué titulaire au parc naturel région Brie et deux Morin (PNR-B2M), M. Dominique PARDON, délégué suppléant :

Font le compte-rendu auxquelles ils ont assisté :

Le lundi 18 mai 18h30 à Coulommiers : installation des membres du comité syndical.

Le mercredi 3 juin 2026 à la salle des fêtes d'Aulnoy : Présentation projet de PNR B2M.

Le mardi 23 juin 2026 19h30 à la salle Henri Forgeard de la Ferté-Gaucher (approbation du dossier d'avant-projet de charte de ses annexes et du plan de parc)

2. M. Dominique PARDON, délégué titulaire pour le plan local d'urbanisme intercommunal. (PLUI)

M. Rémy SONNETTE, délégué suppléant :

Le mercredi 2 juin 2026 18h30 à Coulommiers : Compte-rendu de la réunion.

3. M. Dominique PARDON, délégué titulaire du S2e 77 et Correspondant Défense.

Le lundi 18 mai 2026 18h30 à Ste Colombe : Election du Président et vice- Président du S2e 77.

Le mardi 23 juin 2026 18h Amphithéâtre de Moncey Melun : Correspondant Défense.

4. M. Jean-Luc COURTOIS, délégué titulaire du Syndicat Mixte Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morins. (SMAGE 2 MORIN) :

-Election d'un nouveau président : M. Michaël ROUSSEAU

5. M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

Fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté :

COVALTRI 77 : nous collectons pour valoriser votre tri :

Le jeudi 21 mai 2026 18h à Coulommiers : Election du Président (Daniel DURAND), des délégués titulaires et suppléants.

-Conférence des maires :

Le mercredi 2 juin 2026 18h30 à Coulommiers : Présentation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) pour les nouveaux maires.

CACPB :

Le mardi 5 mai 2026 18h30 à la Ferté-sous-Jouarre : Composition des commissions thématiques.

Le mardi 16 juin 2026 18h30 à la Ferté-sous-Jouarre : Conseil communautaire, lettre d'infos n° 31 qui vous a été communiquée

V/ Le maire informe.

Pendant l'été 2025, les volets de la salle polyvalente ont été remplacés et la sécurisation des abords pour un montant de 15 529,46 € HT. L'Etat nous octroie une subvention de 80% 12 426,57 € sur le HT DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

- Le service, Eau Assainissement de la CACPB, nous demande dans le cadre de la préparation du programme de curage préventif 2026 du réseau d'eaux pluviales de leur faire part des secteurs identifiés comme prioritaires pour une intervention le long de la RD 407, côté « Poncelet ». Le technicien M. ELGALLASSI est passé le lundi 3 juillet 2026, avec Messieurs René COCHON et Jean-Luc COURTOIS, il a été confirmé d'une intervention le long de la RD407 de 200 m et côté Poncelet 100 m.

- M. Laurent SAINT a repris le travail le lundi 15 juin, étant arrêté depuis le 1^{er} mars pour un accident de la vie privée, a encore besoin de 20 séances de kiné et éventuellement d'une intervention chirurgicale.

Nous avons été indemnisés à hauteur de 4 760,11 € pour les arrêts de novembre, décembre 2025 et mars, avril mai 2026

- Le 24 avril 2026 MM. Jean-Luc COURTOIS et Denis VAN LANDEGHEM ont refixé le panneau (1,8 km Bassevelle) au carrefour de la rue VC n° 4 Dis-Vas et la RD 222 suite à un accident, surprise le 2 juin 2026 le panneau a été volé, les fixations ont été sectionnées. Le carrefour n'a plus aucun panneau.

Un nouveau panneau (**Bassevelle 1,8 km**) avec support acier galvanisé de 2m a été commandé pour un montant de 152,42 € HT/TTC 182,90 €

Le 6 juin 2026, nouvel accident au carrefour de la rue VC n°6 des groseilliers et de la RD 222 le panneau (cédez le passage) est intact, mais le support est hors d'usage.

Je remercie M. BEAUFIFS du centre routier de la Ferté-Gaucher a mis un panneau provisoire (cédez le passage) et nous donne un support d'occasion pour remplacer le nôtre.

- Le 11 mai 2026 à 17 h, réunion à la gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre, en présence du Major, de M. MAHOT (Directeur du service d'urbanisme de la CACPB), Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM et Jean-Luc COURTOIS, concernant le dossier de M. Daniel LOPES, propriétaire au n° 262 rue de la Verduze, il a été indiqué à M. Daniel LOPES quelques soient ses projets : il devra faire une demande de permis et attendre l'autorisation ou pas.

- La semaine 24 (8 au 12 juin) les câbles pour la fibre ont été tirés dans les fourreaux reliant les fermes (Fromentières, les Mousseaux, Salnove et les Groseilliers) chacun doit se mettre en rapport avec son opérateur qui doit finaliser votre branchement.

La Noue-Brayer aura son fourreau déployé courant juillet.

Nous avons reçu un courrier en recommandé d'Orange, nous indiquant la suppression du réseau cuivre en 2030.

- Le 19 juin 2026, le Lieutenant Christophe ARTUS a organisé son pot de départ après 3 ans passé à la tête de la gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre pour une nouvelle aventure à Nouméa, son remplaçant prendra ses fonctions le 1^{er} août 2026.

VI/ Questions diverses

Mme Angélique LEBOCQ, secrétaire de séance rappelle qu'un technicien doit intervenir pour la fuite d'eau sur la chaudière à fioul de la mairie-école

La séance est levée à 21 h 05

Fait à Bassevelle, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de la séance
Angélique LEBOCQ



Le maire,
Jean-Marie VAN LANDEGHEM

